MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HERAULT. LOZÈRE. PYRENÉES-ORIENTALES)

C. C. P. 723-61 - MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

[15]

-Mai 1956-

CONCOURS POUR LA DETECTION DES ATTAQUES PRIMAIRES DU MILDIOU DE LA POMME DE TERRE EN 1956

Dans le but de faciliter l'étude du développement du Mildiou dans les départements de l'Aveyron et de la Lozère, la Station d'Avertissements Agricoles de MONTPELLIER organise en 1956 un coucours en vue de rechercher les premières taches de Mildiou dans les cultures de pommes de terre.

Ce concours est ouvert à tous les cultivateurs, ouvriers agricoles, et élèves des écoles rurales, qui voudront bien se conformer au règlement ci-après.

- REGLEMENT DU CONCOURS -

1°/ Le concours concerne les deux départements de l'Aveyron et de la Lozère.

2°/ Dans chacun de ces départements est ouvert un concours particulier doté de trois prix, à savoir : un prix de I.500 Fr (mille cinq cents), à la première personne qui aura trouvé une tache de Mildiou,
: deux prix de I.000 Fr (mille) aux deux suivantes.

3°/ Toute personne participant au concours devra prélever la feuille, ou partie de feuille ou de tige, portant la tache imputée à une attaque de Mildiou et l'envoyer, aux fins de vérification, sous enveloppe en franchise postale, à l'adresse suivante :

M. le Ministre de l'Agriculture - Station d'Avertissements Agricoles de Montpellier - 16 rue de la République - Montpellier

Seuls seront retenus les envois dont les taches auront été reconnues comme effectivement provoquées par le champignon du Mildiou.

4°/ L'envoi de la feuille ou de la tige mildiousée devra être accompagné d'une fiche de renseignements, modèle figuré au verso.

5°/ La durée du concours est limitée dans chacun des départements, aux 15 jours suivant la date de détection de la première tache de mildiou dans l'une quelconque des régions du département.

P135

NOTA - Les personnes désireuses de recevoir d'autres notices relatives au présent concours peuvent les réclamer soit à l'Inspecteur de la Protection des Végétaux à Montpellier, soit aux directions des Services Agricoles de Rodez et de Mende.

DLP 15-5-56 043646

- FICHE DE RENSEIGNEMENTS -

a) NOM et prénoms ....

b) Qualité : (1) cultivateur, ouvrier agricole, élève   Age : ... ans

c) Adresse complète : ....

....

d) Commune où est située la culture : ....

lieu-dit : ....

e) Variété sur laquelle ont été observées les premières taches : ....

f) Hauteur des fanes : ....

g) Situation des premières taches : (1) feuilles basses - feuilles du milieu - feuilles du sommet - sur la tige

h) Intensité de l'attaque au moment de la découverte des premières taches :

(1) Taches très rares - rares - une tache pour plusieurs pieds - une tache par pied - plusieurs taches par pied

i) Situation de la parcelle (1) : plaine - cuvette

côteau   exposé au ....

j) S'agit-il de cultures irriguées ....

k) A quelle année remonte la culture de pommes de terre immédiatement antérieure à celle de cette année sur la même parcelle : ....

l) Date de la découverte ....

signature :

(1) - Rayer les mentions inutiles.